FEUILLETON.

ANGE PITOU.

Suite des Mémoires d'un Médecin,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

XIV—(Suite.)

—Auquel de ces trois pouvoirs comptez-vous en appeler, monsieur? demanda Flesselles.

—Ma foi, dit Billot, je crois que le plus simple, quand on a quelque chose à demander d'important, c'est de s'adresser au bon Dieu et non pas à ses saints.

—Ce qui veut dire que vous allez vous adresser au roi!

—J'en ai envie.

—Et serait-ce indiscret de savoir ce que vous comptez demander au roi?

—La liberté du docteur Gilbert, qui est à la Bastille.

—Le docteur Gilbert? demanda insolemment Flesselles. N'est-ce pas un faiseur de brochures?

—Dites un philosophe, monsieur.

—C'est tout un, mon cher monsieur Billot. Je crois que vous avez peu de chances d'obtenir une pareille chose du roi.

—Et pourquoi?

—D'abord, parce que si le roi a fait mettre le docteur Gilbert à la Bastille, c'est qu'il a ses raisons pour cela!

—C'est bien! dit Billot, il me donnera ses raisons et je lui donnerai les miennes.

—Mon cher monsieur Billot, le roi est fort occupé et ne vous recevra même pas.

—Oh! s'il ne me reçoit pas, je trouverai bien moyen d'entrer sans sa permission.

—Alors, une fois entré, vous rencontrerez M. de Dreux-Brézé, qui vous fera jeter à la porte.

—Qui me fera jeter à la porte?

—Oui, il a bien voulu le faire pour l'Assemblée en masse; il est vrai qu'il n'a pas réussi, mais raison de plus pour qu'il rage et qu'il prenne sa revanche sur vous.

—C'est bien; alors, je m'adresserai à l'Assemblée.

—Le chemin de Versailles est coupé.

—J'irai avec mes trois mille hommes.

—Prenez garde, mon cher monsieur, vous trouverez sur la route quatre ou cinq mille Suisses et deux ou trois mille Autrichiens qui ne feront qu'une bouchée de vous et de vos trois mille hommes, en un clin d'œil vous serez avalés.

—Ah! diable, que dois je faire alors?

—Faites ce que vous voudrez; mais rendez moi le service d'emmener vos trois mille hommes, qui battent le pavé avec leurs hallebardes, et qui fument. Il y a sept ou huit milliers de poudre dans nos caves, et une étincelle peut nous faire sauter.

—En ce cas je réfléchis, dit Billot. Je ne m'adresserai ni au roi, ni à l'Assemblée nationale, je m'adresserai à la nation et nous prendrons la Bastille.

—Et avec quoi?

—Avec les huit milliers de poudre que vous allez me donner, monsieur le prévôt.

—Ah! vraiment? dit Flesselles d'un ton goguenard.

—C'est comme cela. Monsieur, les clés des caves, s'il vous plaît.

—Hein! Plaisantez-vous? fit le prévôt.

—Non, monsieur, je ne plaisante pas, dit Billot.

Et saisissant Flesselles des deux mains au collet de son habit:

—Les clés, dit-il, ou j'appelle mes hommes.

Flesselles devint pâle comme la mort. Ses lèvres et ses dents se serrèrent convulsivement, mais sans que la voix subît la moindre altération, sans qu'il quittât le ton ironique qu'il avait pris.

—Au fait, monsieur, dit-il, vous me rendrez un grand service en me débarrassant de cette poudre. Je vais donc vous en faire remettre les clés comme vous le désirez. Seulement, n'oubliez pas que je suis votre premier magistrat, et que si vous aviez le malheur de me faire devant du monde ce que vous venez de me faire seul à seul, une heure après vous seriez pendu par les gardes de la ville. Vous persistez à vouloir cette poudre?

—Je persiste, répondit Billot.

—Et vous la distribuerez vous-même?—Moi-même.

—Quand cela?—A l'instant.

—Pardon, entendons nous; j'ai affaire ici pour un quart-d'heure encore, et j'aime autant, si cela vous est indifférent, que la distribution ne commence que lorsque je serai parti. On m'a prédit que je mourrais de mort violente, mais j'ai une énorme répugnance à sauter en l'air, je l'avoue.

—Soit, dans un quart d'heure. Mais, à mon tour, une prière.

—Laquelle?

—Approchons-nous tous deux de cette fenêtre.—A quel propos?

—Je veux vous rendre populaire.

—Grand merci; et de quelle façon?

—Vous allez voir.

Billot conduisit le prévôt à la fenêtre.

—Amis, dit-il, vous voulez toujours prendre la Bastille, n'est-ce pas?

—Oui, oui, oui! crièrent trois ou quatre mille voix.

—Mais il vous manque de la poudre, n'est-ce pas?

—Oui! de la poudre! de la poudre!

—Eh bien! voici monsieur le prévôt des marchands qui veut bien nous donner celle qui est dans les caves de l'Hôtel-de-Ville. Remerciez-le, mes amis.

—Vive le prévôt des marchands! vive M. de Flesselles, hurla toute la foule.

—Merci! merci pour moi, merci pour lui.

Puis, se retournant vers le prévôt:

—Maintenant, monsieur, dit Billot, je n'ai plus besoin de vous prendre au collet, ni seul à seul, ni devant tout le monde; car si vous ne me donnez pas la poudre, la nation, comme vous l'appelez, la nation vous mettra en pièces.

—Voici les clés, monsieur, dit le prévôt; vous avez une manière de demander qui n'admet pas le refus.

—En ce cas, vous m'encouragez, dit Billot, qui paraissait mûrir un nouveau projet.

—Ah! diable! auriez-vous encore quelque chose à me demander?

—Oui. Connaissez-vous le gouverneur de la Bastille?

—M. de Launay?

—Je ne sais pas comment il s'appelle.

—Il s'appelle M. de Launay.

—Soit. Connaissez-vous M. de Launay?

—C'est un de mes amis.

—En ce cas, vous devez désirer qu'il ne lui arrive pas malheur.

—Je le désire, en effet.

—Eh bien! un moyen qu'il ne lui arrive pas malheur, c'est qu'il me rende la Bastille, ou tout au moins le docteur.

—Vous n'espérez pas que j'aurai l'influence de l'amener à vous rendre ou son prisonnier, ou sa forteresse, n'est ce pas?

—Cela me regarde, je ne vous demande qu'une introduction auprès de lui.

—Mon cher monsieur Billot, je vous préviens que si vous entrez à la Bastille, vous y entrerez seul.

—Très bien!

—Je vous préviens, en outre, qu'en y entrant seul vous n'en sortirez peut-être pas.

—A merveille.

—Je vais vous donner votre laissez-passer pour la Bastille.

—J'attends.

—Mais à une condition encore.

—Laquelle?

—C'est que vous ne viendrez pas me demander, demain, un laissez-passer pour la lune. Je vous préviens que je ne connais personne, dans ce monde-là.

—Flesselles! Flesselles! dit une voix sourde et grondante, derrière le prévôt des marchands, si tu continues d'avoir deux visages, un qui rit aux aristocrates, et l'autre qui sourit au peuple, tu te seras peut-être, d'ici à demain, signé à toi-même un laissez-passer pour un monde dont nul ne revient.

Le prévôt se retourna frissonnant.

—Qui parle ainsi? dit-il.—Moi, Marat.

—Marat le philosophe, Marat le médecin! dit Billot.

—Oui, répondit la même voix.

—Oui, Marat le philosophe, Marat le médecin, dit Flesselles; lequel, en cette dernière qualité, devait bien se charger de guérir les fous. Ce qui serait pour lui un moyen d'avoir aujourd'hui bon nombre de pratiques.

—Monsieur de Flesselles, répondit le funèbre interlocuteur, ce brave citoyen vous demande un laissez passer pour M. de Launay. Je vous ferai observer que non seulement il vous attend, mais encore que trois mille hommes l'attendent.

—C'est bien, monsieur, il va l'avoir.

Flesselles s'approcha d'une table, passa une main sur son front, et de l'autre, saisissant la plume, il écrivit rapidement quelques lignes.

—Voici votre laissez-passer, dit-il en présentant le papier à Billot.

—Lisez, dit Marat.

—Je ne sais pas lire, dit Billot.

—Eh bien! donnez; je lirai, moi.

Billot passa le papier à Marat.

Le laissez-passer était conçu en ces termes:

"Monsieur le gouverneur,—Nous, prévôt des marchands de la ville "de Paris, nous vous envoyons M. Billot, à l'effet de se concerter avec "vous sur les intérêts de ladite ville.

"14 juillet 1789. "De Flesselles."

—Bon! dit Billot, donnez.

—Vous trouvez ce laissez-passer bon ainsi? dit Marat.

—Sans doute.

—Attendez; M. le prévôt va y ajouter un *post-scriptum* qui le rendra meilleur.

Et il s'approcha de Flesselles qui était resté debout, le poing appuyé sur la table, et qui regardait d'un air dédaigneux, et les deux hommes auxquels il avait particulièrement affaire, et un troisième à moitié nu qui venait d'apparaître debout à la porte, appuyé sur un mousqueton.

Ce troisième, c'était Pitou qui avait suivi Billot, et qui se tenait prêt à obéir aux ordres du fermier, quels qu'ils fussent.

—Monsieur, dit Marat à Flesselles, ce post-scriptum que vous allez ajouter et qui rendra le laissez-passer meilleur, le voici.

—Dites, monsieur Marat.

Marat posa le papier sur la table, et indiquant du doigt la place où le prévôt devait tracer le post-scriptum demandé:

—Le citoyen Billot, dit-il, ayant caractère de parlementaire, je remets sa vie à votre honneur.

Flesselles regarda Marat en homme qui avait meilleure envie d'écraser cette plate figure d'un coup de poing, que de faire ce qu'elle demandait.

—Hésiteriez vous, monsieur? demanda Marat.

—Non, fit Flesselles, car au bout du compte vous ne demandez qu'une chose juste.

Et il écrivit le post-scriptum demandé.

—Cependant, messieurs, dit-il, notez bien ceci: c'est que je ne réponds pas de la sûreté de M. Billot.

—Et moi, j'en réponds, dit Marat, lui tirant le papier des mains; car votre liberté est là pour garantir sa liberté, votre tête pour garantir sa tête. Tenez, brave Billot, dit Marat, voici votre laissez-passer.

—Labrie! cria M. de Flesselles, Labrie!

Un laquais en grande livrée entra.

—Mon carosse! dit-il.

—Il attend M. le prévôt dans la cour.

—Descendons! dit le prévôt. Vous ne désirez rien autre chose, messieurs?

—Non! répondirent à la fois Billot et Marat.

—Faut-il laisser passer? demanda Pitou.

—Mon ami, dit Flesselles, je vous ferai observer que vous êtes un peu trop indécemment vêtu pour monter la garde à la porte de ma chambre. Si vous tenez à y rester, mettez au moins votre giberne par devant, et appuyez-vous le derrière à la muraille.

—Faut-il laisser passer? répéta Pitou, en regardant M. de Flesselles d'un air qui indiquait qu'il goûtait médiocrement la plaisanterie dont il venait d'être l'objet.

—Oui, dit Billot.

Pitou se rangea.

—Peut-être avez-vous tort de laisser aller cet homme, dit Marat; c'était un excellent otage à conserver; mais en tout cas, quelque part qu'il soit, soyez tranquille, je le retrouverai.

—Labrie, dit le prévôt des marchands en montant dans son carosse, on va distribuer de la poudre ici. Si l'Hôtel-de-Ville sautait, par hasard, je ne veux point d'éclaboussures; hors de portée, Labrie, hors de portée.

La voiture roula sous la voûte et apparut sur la place, où grondaient quatre ou cinq mille personnes.

Flesselles craignait qu'on interprétât mal son départ, qui pouvait tout aussi bien être une fuite.

Il sortit à mi-corps par la portière.

—A l'Assemblée nationale! cria-t-il au cocher;

Ce qui lui valut de la part de la foule une salve colossale d'applaudissements.

Marat et Billot étaient sur le balcon et avaient entendu les derniers mots de Flesselles.

—Ma tête contre la sienne, dit Marat, qu'il ne va pas à l'Assemblée nationale, mais chez le roi.

—Faut-il le faire arrêter? dit Billot.

—Non, dit Marat avec son hideux sourire. Soyez tranquille, si vite qu'il aille, nous irons encore plus vite que lui. Et, maintenant, aux poudres!

—Oui, aux poudres! dit Billot.

Et tous deux descendirent, suivis par Pitou.

XV.

M. de Launay, gouverneur de la Bastille.

Comme l'avait dit M. de Flesselles, il y avait huit milliers de poudre dans les caves de l'Hôtel-de-Ville.

Marat et Billot entrèrent dans la première cave avec une lanterne, qu'ils suspendirent au plafond.

Pitou monta la garde à la porte.

La poudre était dans des barils contenant vingt livres à peu près chacun. On établit des hommes sur l'escalier. Ces hommes firent la chaîne, et l'on commença le transport des barils.

Il y eut d'abord un moment de confusion. On ne savait pas s'il y aurait de la poudre pour tout le monde, et chacun se précipitait pour en prendre sa part. Mais les chefs nommés par Billot parvinrent à se faire écouter, et la distribution se fit avec une espèce d'ordre.

Chaque citoyen reçut une demi-livre de poudre, trente ou quarante coups à tirer à peu près.

Mais quand chacun eut la poudre, on s'aperçut que les fusils manquaient: à peine cinq cents étaient-ils armés.

Pendant que la distribution continuait, une partie de cette population furieuse qui demandait des armes monta dans la chambre où les électeurs tenaient leurs séances. Ils étaient en train d'organiser cette garde nationale dont l'huissier avait dit un mot à Billot. On venait de décréter que cette milice serait de quarante-huit mille hommes. Cette milice n'existait encore que dans le décret, et déjà l'on disputait pour en nommer le général.

Ce fut au milieu de cette discussion que le peuple envahit l'Hôtel-de-Ville. Il s'était organisé tout seul. Il demandait à marcher. Il ne lui manquait que des armes.

En ce moment, on entendit le bruit d'une voiture qui rentrait. C'était le prévôt des marchands, que l'on n'avait pas voulu laisser passer, quoiqu'il eût montré l'ordre du roi qui le mandait à Versailles, et que l'on ramenait de force à l'Hôtel-de-Ville.

—Des armes! des armes! cria-t-on de toutes parts quand on l'aperçut.

—Des armes, dit-il, je n'en ai pas, mais il doit y en avoir à l'Arsenal.

—A l'Arsenal! à l'Arsenal! cria la foule.

Et cinq ou six mille hommes se ruèrent sur le quai de la Grève.

—L'Arsenal était vide.

Ils revinrent, vociférant à l'Hôtel-de-Ville!

Le prévôt n'avait point d'armes ou plutôt ne voulait pas en donner. Pressé par le peuple, il eût l'idée de les envoyer aux Chartreux.

Les Chartreux ouvrirent leurs portes; on fouilla partout; on ne trouva pas un pistolet de poche.

Pendant ce temps Flesselles, apprenant que Billot et Marat étaient encore dans les caves de l'Hôtel-de-Ville et faisaient leur distribution de poudre, Flesselles proposa d'envoyer une députation d'électeurs à de Launay pour lui proposer de faire disparaître ses canons.

Ce qui, la veille, avait le plus cruellement fait hurler la foule, c'étaient ces canons qui allongeaient leur cou à travers les créneaux. Flesselles espérait qu'en les faisant disparaître, le peuple se contenterait de cette concession et se retirerait satisfait.

La députation venait de partir quand le peuple revint furieux.

Aux cris qu'il poussait, Billot et Marat montèrent jusque dans la cour.

Flesselles, d'un balcon inférieur, essayait de calmer le peuple. Il proposait un décret qui autorisât les districts à faire forger cinquante mille piques.

Le peuple était prêt d'accepter.

—Décidément cet homme trahit, dit Marat.

Puis se retournant vers Billot:

—Allez faire à la Bastille ce que vous avez à y faire, dit-il. Dans une heure, je vous y enverrai vingt mille hommes avec chacun un fusil.

Billot avait du premier coup pris grande confiance dans cet homme, dont le nom était si populaire qu'il était arrivé jusqu'à lui. Il ne lui demanda pas même comment il comptait se les procurer. Un abbé se trouvait là, partageant l'enthousiasme général, criant, comme tout le monde, à la Bastille! Billot n'aimait pas les abbés, mais celui-ci lui plut. Il le chargea de continuer la distribution, le brave abbé accepta.

Alors, Marat monta sur une borne. Il se faisait un tumulte effroyable.

—Silence, dit-il, je suis Marat et je veux parler.

Chacun se tut comme par magie, et tous les yeux se tournèrent vers l'orateur.

—Vous voulez des armes, dit-il.

—Oui! oui! répondirent des milliers de voix.

—Pour prendre la Bastille?

—Oui! oui! oui!

—Eh bien! venez avec moi, et vous en aurez. —Où cela?

—Aux Invalides, il y a vingt-cinq mille fusils. Aux Invalides!

—Aux Invalides! aux Invalides! aux Invalides! crièrent toutes les voix.

—Maintenant, dit Marat à Billot qui venait d'appeler Pitou, vous allez à la Bastille? —Oui.

—Attendez. Il se peut qu'avant l'arrivée de mes hommes, vous ayez besoin d'aide.

—En effet, dit Billot; c'est possible.

Marat déchira une feuille dans un petit cartonet, et écrivit cinq mots au crayon: *De la part de Marat.*

Puis il traça un signe sur le papier.

—Eh bien! demanda Billot, que voulez-vous que je fasse de ce billet, puisqu'il n'y a ni le nom, ni l'adresse de celui auquel je dois le remettre.

—Quant à l'adresse, celui à qui je vous recommande n'en a pas; quant à son nom, il est bien connu. Demandez au premier ouvrier que vous rencontrerez: Gonchon, le Mirabeau du peuple!

—Gonchon, tu te rappelleras de ce nom-là, Pitou.

—Gonchon ou *Gonchonius*, dit Pitou, je me le rappellerai.

—Aux Invalides! aux Invalides! hurlaient les voix avec une férocité croissante.

—Allons, va! dit Marat à Billot, et que le génie de la liberté marche devant toi.

—Aux Invalides, cria à son tour Marat.

Et il descendit le quai de Gèvres, suivi de plus de vingt mille hommes.

Billot, de son côté, en entraîna cinq ou six cents à sa suite. C'étaient ceux qui étaient armés.

Au moment où l'un allait descendre le cours de la rivière, où l'autre allait remonter vers le boulevard, le prévôt des marchands se mit à une fenêtre.

—Mes amis, dit-il, pourquoi donc vois-je à vos chapeaux la cocarde verte?

C'était la feuille de tilleul de Camille Desmoulins, que beaucoup avaient arborée en la voyant arborer aux autres, mais sans même savoir ce qu'ils faisaient.

—Espérance! Espérance! crièrent quelques voix.

—Oui; mais la couleur de l'Espérance est en même temps celle du comte d'Artois. Voulez-vous avoir l'air de porter la livrée d'un prince?

—Non, non, crièrent en chœur toutes les voix et celle de Billot par dessus toutes.

—Eh bien! alors, changez cette cocarde, et, si vous voulez porter une livrée, que ce soit au moins celle de la ville de Paris, notre mère à tous, bleu et rouge, amis, bleu et rouge.

—Oui! oui! crièrent tous les voix, oui, bleu et rouge.

(*A continuer.*)

"CROISSEZ ET MULTIPLIEZ" (dit l'Ecriture.)—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'élixir procréatif JUNO CORDIAL du Dr. LARZETTI est certainement un remède contre toutes les causes de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques; il est d'un goût agréable et d'une valeur inqualifiable pour les personnes sans enfants.

☞ ATTENTION—Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New York, seul agent américain, est contrefaite.

ATTENTION, LISEZ ET RAPPELEZ-VOUS. Une contrefaçon du célèbre élixir de JUNO est depuis quelque temps en vente avec le nom de Levi Judson sur l'enveloppe. Le dit Levi Judson est employé dans le magasin de Lucius B. Comstock, que l'on croit être l'instigateur et le vendeur réel de la dite contrefaçon du Juno Cordial.

Rappelez-vous que la contrefaçon porte le nom de Levi Judson sur l'enveloppe et que la véritable est celle de JUDSON & Co, No 9, John street, New-York. Seul agent pour l'Amérique, établi en 1844.

☞ A vendre à la Nouvelle-Orléans par J. WRIGHT & Co. 151 rue Chartres, à la Mobile par le Dr J. TUCKER et au Natchez par MITCHEL.
10 ms—6m

Magasin de grande variété de marchandises françaises—en liquidation.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, vient de recevoir et offre à vendre à très bas prix 5 caisses chapeaux soie pour hommes et cadets, une caisse casquettes velours soie pour enfants, modes de Paris, gros gants laine vert, bonnets et berrets laine fine couleur, bas et chaussettes laine et coton, gants fil d'Ecosse, gilets et caleçons coton, tapis descente de lit laine, bretelles, cravates en soie, [illegible] brosses à dents, à ongles, [illegible] porte-monnaie, boutons de toutes sortes, agrafes en boîtes rondes et sur cartes, articles de billards, articles de salle d'armes, un très grand assortiment de lignes de toutes grandeurs pour la pêche et mille autres articles qu'un avis de journal ne permet pas d'énumérer.

Avis aux pêcheurs de profession.

Les pêcheurs qui voudraient utiliser le temps de leur morte saison, sont prévenus qu'ils trouveront de l'occupation pour confection de seines en donnant les garanties nécessaires au No 76, rue de Chartres. 8oct—a

Dépôt d'Eau de Cologne en qualité supérieur à tout ce qui a été présenté sur la place.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, offre à vendre au dessous des prix de Paris de l'eau de Cologne, qualité supérieure en litres, demi litres, quart et huitième de litre, ainsi qu'en rouleaux et en boîtes.

Bonne qualité à 2e degrés ... $1 50 le gallon;
Bonne qualité 30° ... 2 50 le gallon;

Avec ces qualités d'eau de Cologne, les marchands de la campagne et de la ville peuvent contenter leurs acheteurs et faire encore un très beau bénéfice. 4 fev

Avis qui n'est pas sans importance pour les personnes qui désirent acheter des Marchandises Sèches.

LES soussignés ayant acheté le fond d'un magasin de premier genre, offrent à vendre à très bas prix les articles suivants:
Foulards de laine et soie.
Toile satinée pour robes.
Albanines chinées et satinées.
Mousseline de soie satinée et imprimée, article riche.
Gaze Senora Dona Maria pour robe de bal et soirée.
Barège broché, taffetas unis, toutes nuances, [illegible]
Un assortiment de marchandises pour l'usage des familles des plus complète que l'on puisse trouver dans une seule maison qui la tiennent à vendre à bas prix.

U. LAROUSSINI & Co., Maison-Rouge, No 1, vis à vis le marché aux légumes [illegible] Royale et Hospital, et encoignure Poydras et Baronne, Carrollton Store Block. 21fev—1m

Galerie de l'Union,

No 13, rue St-Charles, au Premier.

EXPOSITION de tableaux de choix. On y trouve de très anciens et modernes—VUE DE TENERIFFE au soleil couchant, par Hildebrand peintre du roi de Prusse. [illegible] par Stuart, et par Van Dyck [illegible]

☞ Prix d'entrée, 50 cents—Entrée de famille, pour la saison—$5.

☞ Chaque personne visitant la Galerie de l'Union aura droit, sans avoir d'extra à payer, à une chance dans un tirage gratuit de quinze tableaux, exposés dans les salons d'Armstrong, rue Royale, qui aura lieu le 1er mai 1851.

☞ La galerie est ouverte pendant la journée et la soirée. 13 fev

PORTRAITS AU DAGUERREOTYPE
No 1 RUE DU CAMP
F. MOISSENET

A LOUER, avec ou sans bail.—Le café qui fait l'encoignure des rues Tremé et Toulouse, avec la maison contiguë. Ensemble avec toutes les installations du dit café. S'adresser sur les lieux. 4 fev ☞

PROCLAMATION

Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que John L. Lewis, shérif de la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi pour obtenir que les bons ou obligations ci-après soient annulées et cancelées, savoir: Un bon de la somme de cinquante mille piastres, signé par lui même le 6 décembre 1847, comme principal, ensemble avec les personnes ci-après dénommées, chacune comme caution pour le montant annexé à son nom, savoir: Charles F. Daunoy, pour $2,500; Fred. Dorive, pour $1500; A. S. Lewis, pour $5000; T. E. Forstall, pour $2,500; Samuel Powers, pour $2,500; Victor Wiltz, pour $2,500; Hampden Lewis, pour $2,500; John L. Thielen, pour $2,500; G. W. Lewis, pour $2,500; J. S. Baron, pour $2,500; Jos Genois, pour $2,500; John A. Lavillebeuvre, pour $2,500; Ira J. Gibson, pour $2,000; Henry Lockett, pour $2,500; John B. Leefe, pour $2,500; J. A. Lacroix, pour $1,500; A. B. Cenas, pour $2,500; et John Pemberton, pour $5,000.

La présente proclamation est faite pour notifier toute personne intéressée, d'avoir à produire ses raisons et oppositions, au bureau du secrétaire d'Etat, en la ville de Bâton-Rouge, dans un délai de quatre-vingt dix jours à partir de la publication des présentes, pourquoi ces dits bons et obligations ne seraient pas annulés et cancelés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de Bâton Rouge, ce 13 février, de N. S. et l'an soixante quinze de l'indépendance des Etats Unis. JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,
Charles Gayarré, Secrétaire d'Etat
17 fev—30

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. 1er mars 1851.

CONFORMÉMENT à une résolution passée par le Conseil de la Municipalité No 2 à une assemblée du 25 courant, avis est par le présent donné que dans moins de dix jours à dater de la première publication de cet avis, le Conseil de la 2me Municipalité mettra à exécution l'amélioration dont il est question dans ladite résolution, savoir: le percement de la rue du côté Sud du marché Annonciation, depuis le point où elle se termine du côté Ouest dudit marché Annonciation à travers la rue Tchoupitoulas en ligne droite, sur une largeur de 47 pieds 11 pouces et demi, depuis la continuation de la ligne Sud de ladite rue d'après l'acte du 3 avril 1833, réglant le percement des rues &c. à la Nlle-Orléans, et de l'acte amendant le susdit, approuvé le 3 mai 1847.

8mars—10f A D CROSSMAN, Maire.

HOPITAL LUZENBERG.

Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

CET Etablissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établie sur une vaste échelle; les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées. [illegible] et offrent aux malades toutes les commodités et le comfort d'une maison particulière.

Le magnifique jardin qui entoure l'Etablissement offre d'agréables ombrages aux convalescents.

Prix d'admission:
Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
" " 2e classe, $2 "
" " 3e classe, $1

Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, et un vaste Etablissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont extras.

Un médecin attaché à la maison est constamment sur les lieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr. J. RHODES. 9juil—1an 142, rue Canal.

HUILE DE CASTOR—12 barils, No 1, en bon ordre, à vendre par E J HART & CO. 14 mars 79, rue Tchoupitoulas.

PACANNES—6 barils du Texas, 1re qualité, à vendre par E J HART & CO., 14 mars 79 rue Tchoupitoulas.

JAMBONS DE DUFFIELD—50 tierçons jambons enveloppés en débarquement du steamboat Alex. Scott, à vendre par E J HART & Co., 14 mars 79, rue Tchoupitoulas.

PATE DE JUJUBE—Marque de l'Aigle, à vendre par E J HART & CO., 14 mars 79, rue Tchoupitoulas.

Salsepareille de Bull.

EN quart de bouteille et d'une force six fois supérieure à la plus pure Salsepareille de Honduras, et à n'importe quelle autre préparation semblable, faite en Amérique.

Prix $1 la bouteille ou six bouteilles pour $5.

Il a été reconnu depuis plusieurs années que la Salsepareille prise et préparée d'une manière convenable, était une panacée universelle pour toutes les maladies provenant des impuretés du sang, de l'usage du mercure, des boissons spiritueuses et des abus de la jeunesse. Nous affirmons avec confiance, que *l'extrait de Salsepareille de John Bull*, est aujourd'hui le seul remède de ce genre, d'une force régulière, et préparé d'après les principes stricts de la science. La Salsepareille, employée à la préparation de ce remède, est toujours soumise à l'épreuve des agens chimiques avant d'être concentrée, afin d'acquérir la certitude de sa valeur.

La Salsepareille de Bull contient également des extraits de plusieurs plantes médicinales, et de cette combinaison, résulte "*l'agent curatif le plus actif qui ait encore été donné au monde.*"

CETTE MÉDECINE EMPLOYÉE SELON LA FORMULE, GUÉRIT INVARIABLEMENT LES MALADIES SUIVANTES: Scrofules, Cancers, Tumeurs, Eruptions sur la peau, Erysipèles, Maladie chronique des yeux, Rhumatisme, Douleurs dans les os et jointures, Vieilles plaies et Ulcères, Gonflement des amygdales, Syphilis, Dyspepsie, Maladies du foie, Maladies résultant de l'emploi du mercure, pertes d'appétit, douleurs de côtés et d'épaules, débilité générale, assoupissements, jaunisse, Constipation, Mal de gorge, Bronchites, Rhumes, maux d'estomac, affections des poumons, et toutes les autres maladies tendant à produire la Phtisie. Irrégularités chez les femmes, abattements d'esprit, migraines, transpiration, imprudences, maladies chroniques de la constitution &c. Ce remède est un tonique très agréable à boire, et un excellent purgatif, supérieur au *blue lick*, à la poudre de Seidlitz ou à l'eau de Seltz.

BONS TÉMOIGNAGES.

Le *Ohio State Journal* s'exprime ainsi sur la Salsepareille de Bull.

Elle n'a pas d'égale. Cette assertion n'est point exagérée. Les effets miraculeux dont nous avons été témoins, et la vive concurrence qui a eu lieu depuis deux mois que cette Salsepareille a été introduite dans notre ville, sont une preuve évidente de ce que nous avançons. Toutes les personnes qui en ont fait usage attestent que c'est un dépuratif du sang sans égal.

☞ Lisez encore et vous serez convaincu que la SALSEPAREILLE DE BULL EST LA MERVEILLE DU MONDE; et qu'elle vous guérira, quelque soit le titre que vous avez été affligé de votre maladie.

Voici ce que pensent les Médecins et les Apothicaires de la Salsepareille de Bull.

Louisville, 31 mai 1849.

Mr. John Bull, Monsieur,—J'ai longtemps souffert d'une forte douleur au foie, ainsi que de migraines. J'ai essayé sans succès toutes les Salsepareilles, heureusement la vôtre m'a été indiquée, et trois bouteilles seulement m'ont apporté plus de soulagement que toutes les autres réunies. Je recommande donc avec plaisir votre remède à toutes les personnes malades.

Agréez, &c. P. H. OWEN.

RHUMATISME.

Que toutes les personnes affligées de cette affreuse maladie, lisent ce qui suit, elles apprendront par là ce qu'elles ont encore à espérer.

M. J. Bull—Monsieur,—J'ai été affligé pendant trois ans d'un rhumatisme des plus aigus. J'ai souffert tout ce que l'on peut souffrir. J'ai essayé sans succès tous les remèdes, enfin je désespérai de me guérir, lorsque l'on m'engagea à employer votre Salsepareille, [illegible] mon rhumatisme a disparu, et ma santé est complètement rétablie. [illegible] en déclarant que votre remède est sans pareil pour le rhumatisme. ISHAM BRIGGS.
Union Town,—Union Co. Ky.—12 Mai 1848.

Du Dr. Wm. T. Prentiss.

Mr. Bull—J'ai employé votre Salsepareille avec le plus grand succès dans les affections cutanées et syphilitiques [illegible] W T PRENTISS, M. D.
Lewisport, Ky. Dec. 4, 1847.

Il serait peut-être inutile de produire de nouveaux témoignages [illegible]

AVIS AUX FEMMES.

La Salsepareille de J. Bull est un des meilleurs [illegible]

BEAUTE ET BLANCHEUR DE LA PEAU.

Avec quel plaisir nous admirons la beauté, la blancheur, la transparence de la peau et sa couleur rosée! que de moyens pour se procurer cet avantage envié! cosmétiques, lotions, peinture et matières colorantes sont mises à contribution pour dissimuler la perte de cette beauté et les ravages faits par la maladie. Au lieu de tout cela, prenez la Salsepareille de Bull. Blancheur franche et véritable du teint, voilà ce qu'elle produit tandis que les matières empoisonnées ou délétères obstruent les pores et arrêtent la perspiration. La Salsepareille agit sur la bile et le sang, chasse les particules morbides, active la circulation d'un sang pur et généreux, fait disparaître le teint jaune et la contenance maladive et rend la vigueur et la fraîcheur des jeunes années.

MEILLEURS TEMOIGNAGES

Que ceux offerts pour toute autre remède.

M. J. Bull.—Je n'hésite pas à vous dire que je regarde votre Salsepareille comme le meilleur article qu'on ait jamais manufacturé pour la guérison des scrofules, syphilis, affections de la peau, maladies de glandes, m'en étant servi souvent dans un grand nombre de ces maladies avec le plus grand succès.

Louisville, 26 décembre 1846.
Dr. JAS. M. MOORE.

M. J. Bull.—J'ai employé votre Salsepareille dans plusieurs nouveaux cas de scrofules, avec le plus grand bonheur. Je suis maintenant convaincu que c'est le meilleur remède pour ces maladies.

Winchester, Ky. 1er février 1848.
JAS. M. MOORE, D.M.

Ces témoignages et les suivants dispensent de tout commentaire sur l'efficacité de la Salsepareille de Bull.

J'ai examiné les ingrédiens qui composent l'extrait de Salsepareille de J. Bull, et je n'hésite pas à déclarer qu'ils forment un composé salutaire et devant être efficace dans les maladies chroniques, dans lequel il sera employé.

Louisville, 6 juin 1848. L. P. YANDELL, M. D. Professeur de Chimie au Collège Médical de Louisville.

J'ai examiné la prescription pour la préparation de la Salsepareille de Bull et je pense que cette combinaison est excellente et parfaitement calculée pour réparer les altérations du système. Je l'ai employée pour moi comme pour mes malades et pense que c'est le meilleur article de Salsepareille en usage.

Louisville, 20 mars 1849.
M. PYLES, M. D. Médecin résident, attaché à l'hôpital de la Marine.

Salsepareille de Bull—Nous avons employé une bouteille de cette Salsepareille pour la débilité générale et le lumbago et l'avons expérimentée avec succès en toute connaissance de cause. Dans le même temps nous avons employé deux bouteilles de la Salsepareille de Townsend, que nous avons payées $2 50 et nous en avons éprouvé du mal au lieu du bien que nous en attendions.

Ce remède est d'un usage journalier dans l'Ouest, répare les santés affaiblies, et rend la vigueur de la jeunesse à tous ceux qui souffrent ou sont gravement tourmentés par la maladie. Les attestations en viennent de toutes parts, de personnes loyales et d'une grande moralité, déclarant, dans les termes les plus clairs, que c'est le meilleur de tous les remèdes offerts au public.

Il se vend en gros et en détail chez J. Bull, à son principal bureau, 81, Quatrième rue, à Louisville, Ky., et chez tous les pharmaciens de la ville et de la campagne. J. WRIGHT & CO., 151, rue de Chartres.

Principaux agents pour la vente de la Salsepareille de J. Bull, à la Nouvelle-Orléans, à leur magasin de remèdes patentés, 151, rue de Chartres—Gros et en détail. 16 mars—1 an

EN magasin et à vendre par le soussigné:
600 paniers huile Piagnol véritable;
600 do do d'Amata, de Marseille;
300 caisses macaroni frais d'Italie;
200 do vermicelli do
DOMINIQUE LANATA, 11m 9—10, rue Jefferson

A VENDRE sous les clés de la Douane—SARDINES—20 caisses de 100 demi boîtes; 10 caisses de 100 quarts do; 10 caisses de 50 do de la marque bien connue de Joseph Peneau, de Nantes.
COGNAC—10 demi pipes 4e preuve S. Richard.
10 quarts do do do
10 quarts do 1re preuve 1825 do
Fine Champagne très supérieur.
MADERE—90 huitièmes bonne qualité, à vendre des prix et termes avantageux par LOREILHE & CO. 4 fev

INDIGO—10 surons carracas; 6 caisses manille, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 11m 30, Vieille Levée

Avis Judiciaires.

N. Gab vs. Katarina Pefen ou Wedow Mann—No. 5166.

EN vertu d'un ordre de saisie-exécution, à moi adressé par l'hon. P. Coudrain, Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, vis à vis de mon bureau, rue de l'Esplanade, No. 27, mardi le 18 mars 1851, à midi:
Deux chevaux saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. MIGUEL HERNANDEZ Jr, 7mars—3fen10 Constable.

H. Gilly vs Miss Anna Michel—No 6660.

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable A. Derbès, Quatrième Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 19 mars 1851, à mon magasin de dépôt, rue Royale, entre les rues Dumaine et St-Philippe,
Un lot de meubles, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. FRANCIS MOUNEY, 7 ms—3en10 Constable.

E. R. Smith & Co vs. Wm Bonafield—No 6204

DANS la Troisième Cour de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'exposerai en vente publique le mercredi 19 mars 1851, à midi précis, à mon magasin de dépôt, No 91, rue Bienville,
Une machine de soda et 2 jarres, saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée.
Termes et conditions de la vente—Comptant. E. N. STRINGER, 8mars—3,en10 Constable.

Succession de Joseph Joly.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Edouard Joly, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, THOS. C. POOLE, 8 mars—3fen10 Greffier.

Succession de James Love.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mary Williams Love, administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, THOS. C. POOLE, 7 mars—3fen10 Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que James H. Massey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John La Tourette, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. THOS. C. POOLE, 8mars—3fen10 Greffier.

Succession de George Napoleon Girardey.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par N. Girardey, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, TH. C. POOLE, 10 ms—3,en10 Greffier.

Succession de Joseph Bachler.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Joseph Pestier, curateur, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. ALF. ROUSSEAU, 8 mars—3en10 Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que James V. Lindsay a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Perry W. Morris, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, 12 mars—3 n10 THOS. C. POOLE, Greffier.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Nathaniel T. Edson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu P. W. Morris, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, THO. C. POOLE, 13mars—3en10 Greffier.

Constant Desprez vs. ses créanciers.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 4,150—Les créanciers de l'insolvable sont par le présent notifiés qu'ils ont à se réunir au bureau de Antoine Doriocourt, notaire public, mardi 25 mars 1851, à 10 heures A. M., pour prendre en considération les affaires du dit insolvable, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Nlle Orléans, 10 mars 1851.
Signé: J. N. LEA, Juge.
Pour copie conforme, Bureau du Greffier.
THOS C. POOLE, 12 mars—3fen10j Greffier.

Succession de William N. Morehead.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme Marie Anne Morehead, administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, THO. C. POOLE, 12 mars—3en10 Greffier.

Avis aux Contribuables de la paroisse Jefferson.

PAR le présent avis, toutes personnes qui doivent des taxes de paroisse dans la paroisse de Jefferson pour l'année 1850, qu'elles soient résidentes ou non résidentes de ladite paroisse, sont notifiées que lesdites taxes seront dues et exigibles le dix-septième jour d'avril prochain 1851; que dans les trente jours qui suivront ledit jour 17 avril 1851, lesdites taxes devront être payées au collecteur soussigné à son bureau, dans la salle de délibération du jury de police à Gretna, dans ladite paroisse; qu'à l'effet d'y recevoir lesdites taxes, le soussigné se trouvera à son bureau chaque jour, pendant les trente jours susdits, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi; et qu'à l'expiration de ce délai, une liste des personnes qui n'auront pas payé leurs taxes sera remise au shériff, lequel devra procéder à la saisie et à la vente des biens des délinquants, conformément à la loi.
Paroisse Jefferson, le 14 février 1851. LOUIS DELERY, 15fv—2fpsem—60j Collecteur.

A. BARRAUD,

ENCOIGNURE ROYALE ET ORLEANS,

DONNE avis à sa clientèle, et à ses amis, qu'il vient de recevoir par les navires Idea, de Marseille, Viola et Radius, du Havre, un grand assortiment de marchandises dont voici un aperçu.

ARTICLES POUR DAMES:

Eventails en tous genres, gants, fleurs fines et autres, sacs, bourses, boucles pour bracelets et pour ceintures, carnets de visites et de bals, porte-monnaie, porte-bouquets, flacons à odeurs, nécessaires et coffrets pour bijoux en nacre et écaille, peignes chignon écaille riches, &c.

ARTICLES POUR HOMMES:

Gilets de peau en flanelle et mérinos, chemises en toile et en coton, caleçons, chaussettes, cravattes, gants de peau, de soie et de fil d'Ecosse, bretelles riches et autres, porte-monnaie, porte-cigares, portefeuilles, porte-crayons or, argent et vermeil.

Toilettes d'enfants acajou et palissandre, modèles nouveaux, tables à ouvrage acajou, pour dames.

Parfumerie fine et autres des maisons E. Pinaud et Monpelas, de Paris, savons fins de toilette, opiat, crème de Perse, cosmétiques blancs au jasmin et autres, extraits de 1er choix, eau de Cologne, qualité supérieure, huile, pommade et brosserie en tous genres.

M. A. Barraud recommande d'une manière toute particulière aux dames l'emploi du savon dulcifié au suc de laitue, lequel est entièrement privé d'alkalie et par cela même il est de tous les savons faits jusqu'à ce jour le plus convenable pour l'entretien de la peau, qu'il blanchit et adoucit.

Il recommande également aux dames et aux messieurs la moëlle de bœuf au rhum et au quinquina, la seule pommade qui ait la propriété de faire croître et embellir les cheveux sans occasionner de maux de tête.

Un lot de 3000 éponges fines et ordinaires.

Une forte partie d'essences 1er choix, à vendre en gros.

On peut visiter le magasin Barraud et s'assurer de la qualité, de la supériorité et du bon marché de tous ces articles, qui seront vendus en gros et en détail, au choix des acheteurs.

Pommade de 1re qualité à la livre.
Beau choix de cheveux en tous genres.
Leçons de coiffure. 21 fev

Pompe aspirante et refoulante.

CE nouveau système de pompe surpasse tout ce qui a été introduit ici dans ce genre. Elle peut être mue par la force d'un enfant, aspire l'eau à une profondeur de 30 pieds et la jette en même temps à une hauteur de plus de 40 pieds.

Ce genre de pompe est le seul qui convienne aux habitants.

A vendre par S. MASPEREAU & Co., No 25, rue Condé, 10sept Agents pour les manufacturiers.

Ventes a l'encan.

Mobilier de Jenny Lind.

MEUBLES TRES ELEGANTS DES MEILLEURS ATELIERS DE CETTE VILLE, DE NEW-YORK ET DE PARIS.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

MARDI 18 mars 1851, à 11 heures du matin, il sera vendu sans réserve, en vente publique, et aux derniers enchérisseurs, à la résidence de Mlle Jenny Lind, maisons de Mme De Pontalba, rue St-Pierre, en face de la Place Publique, de très beaux meubles de salon, de chambres à coucher, de salle à manger, etc., consistant principalement en de magnifiques lits en acajou sculpté, de belles armoires en acajou, toilettes très riches, lits assortis, matelas élastiques et en plumes, garnitures de lit, tables de centre, etc. en acajou, sophas, chaises, glaces françaises, tapis de Bruxelles, pendules en bronze, pots à fleurs, verres d'eau, etc., et divers trop longs à énumérer. Les meubles ci-dessus décrits sont entièrement neufs et du dernier genre.
12 mars

Vente sans réserve des baux de magasins et de l'hôtel situés à l'encoignure des rues Bienville et Nouvelle Levée, et aussi d'une résidence avec office sur sur le Passage de la Bourse St-Louis près de la Douane.

PAR N. VIGNIE, *encanteur.*

MERCREDI, 26 mars 1851, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis, sans aucune réserve,

Les baux commençant le 1er avril 1851 et finissant le 31 octobre 1852, des belles propriétés suivantes:

1o—Un magasin avec une chambre au-dessus faisant face au chemin public et contigu au café de l'encoignure tenu par M. F. Sancho.

2o—Un magasin avec une chambre au-dessus faisant face au chemin public et contigu au magasin précédemment décrit.

3o—Un magasin sans chambre au dessus faisant face à la rue Bienville. Ces trois magasins ont chacun des latrines séparées.

4o—Un grand hôtel contenant deux salons, une salle à manger, vingt-une chambres à coucher, une grande cuisine, installations de gaz hydrants, cour pavée, etc. La maison est en parfait état et peut être examinée en s'adressant chez M. F. Sancho, au café de l'encoignure.

5o—Une belle résidence en brique à trois étages située sur le passage de la Bourse contenant un salon, une salle à manger, sept chambres à coucher, cabinets, cuisine, chambres à domestiques, latrines, etc. hydrants. La maison a été il y a peu de temps peinte et tapissée. Aussi un petit office faisant face au Passage.

Conditions—Les acquéreurs des dits baux fourniront leurs billets payables à la fin de chaque mois pour tout le montant du loyer avec confession de jugement dans les cas où les dits billets ne seraient pas régulièrement payés à leur échéance.

MICHEL MUSSON, 12 ms Au Bureau de la Poste.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

AVIS est par le présent donné qu'il y a quinze mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'ordonnance approuvée le 2e décembre 1847, et payables en 1851; que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au lundi 31 mars 1851, à midi, heure à laquelle je procèderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finance, [illegible]

Les propositions devront porter en suscription: "Propositions pour la vente des Bons de la Première Municipalité."

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1851. J A DUREL, Trésorier. 31fv—3m

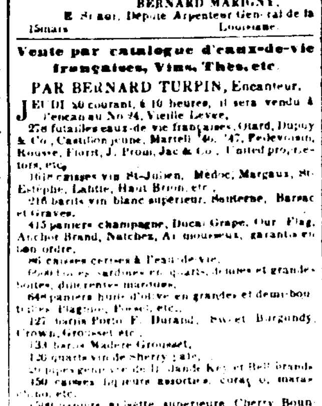

Grand Bazar JENNY LIND.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS POUR ENFANTS.

VENANT d'arriver par le steamer Falcon et le navire Hudson, de New York, un magnifique assortiment des marchandises suivantes, savoir:
Jupes et polkas noires et de couleur,
Sacs en drap et Lamartine do, do,
Sacs et paletots écossais,
Gilets très riches en soie noire et couleur,
Pantalons casimir, noirs et couleur,
Pantalons cotonnade française et anglaise,
Habillements d'enfants,
Jaquettes et boulevards en drap noir et couleur,
Habits sacs do do do,
Pantalons casimir do do do,

ADOLESCENTS.

Redingotes et pantalons en drap et mérinos noir,
Sacs do do do,
Lamartine do do do,
Gilets blancs et fantaisie Marseille,
Chemises, gilets de peau, cravates, mouchoirs,
Bretelles, gants, guêtres, ceintures,
Blouses nankin, etc., etc.

FANTAISIE POUR BALS.

Habillements d'enfants, fantaisie pour bals,
Costumes d'Ecossais,
Do Prince de Galles fantaisie pour printemps et été,
Sacs cachemirette pour enfants,
Do alpacas et différentes couleurs,
Costumes d'Amazone pour dames,
Aussi—Un magnifique assortiment de fourrures que nous offrons au-dessous du prix coûtant.
Au dessus de la Chapellerie de D'Arcy.
J. STEWART, Agent. 19fév—1m Enc. Canal et Chartres.

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre blanc, jaune et brun, en déchargement de la barque Milaudon, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 10mars 30, Vieille-Levée

CAFÉ de la Havane—120 sacs, en déchargement de la barque Milaudon, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 10mars 30, Vieille-Levée

VIN ROUGE—1500 caisses en magasin. 500 do do Haut Brion et Currier, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 10mars 30, Vieille Levée.

ABSINTHE—120 caisses Fauvajol et Bronston, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 10mars 30 Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE — 500 caisses blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 10mars 30, Vieille Levée.

FERRON FRERES,

Nos. 247 et 249, rue Royale, encoig. Dumaine,

ONT constamment dans leurs magasins un grand assortiment de vins fins, liqueurs et comestibles, qu'ils reçoivent directement des lieux de production et qu'ils vendent aux prix les plus modérés. 6fév—3m.

Vin de Champagne

Des marques: Pelican et Aigle.

LES soussignés ayant été nommés seuls agents en cette ville pour la vente des deux marques célèbres de vin de champagne ci-dessus, dont la qualité ne le cède à aucune autre, en auront constamment en magasin un approvisionnement en bouteilles et demi bouteilles.
QUEYROUZE & LANGSDORFF, 7janv—6m Nos 13 et 15, rue St Louis.

VIN DE BORDEAUX—100 barriques vin rouge Château Grimont,
25 barriques vieux vin de Bordeaux, St-Estèphe et St-Julien;
200 caisses vin St-Julien Médoc,
20 barils vin blanc supérieur Haut Sauterne, château Rieusec,
50 caisses do do do do,
100 barils vin blanc Haut Sauterne;
150 caisses do do do do;
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 13 m 27, rue St Louis

HUILE D'OLIVE—1000 paniers huile d'olive Marcelin Roe et Piagnol;
30 paniers 24 1/2 bouteilles do do
50 do 12 1/2 do do do
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 13m 27, rue St-Louis

DAMEJEANNES ET BOUTEILLES—400 damejeannes de 5 gallons, 800 do de 2 gallons et 800 do de 1 gallon,
100 paniers bouteilles vides; à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 13m 27, rue St Louis

MUSCAT—300 caisses Muscat de Frontignan, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 13mars 27 rue St-Louis

15000 LIVRES Chlorure de Chaux, première qualité, à vendre par J. DUCLOUX, Pharmacien, rue de la Levée, Troisième Municipalité, vis à vis le marché du port.
De plus, 4,000 livres qualité inférieure, qui convient parfaitement pour désinfecter les lieux publics. 1 sep—a

A VENDRE par le soussigné, dans le magasin de la Douane et ayant droit au drawback:
450 paniers huile Piagnol, bouteille de 24 onces;
100 caisses vermicelle d'Italie.
DOMINIQUE LANATA, 11m 9—10, rue Jefferson

VENTES A L'ENCAN.

Vente de 243 lots de terre à Fontainebleau.

PAR J A BEARD & H J DOMINGON, Encanteurs.

LUNDI, 31 mars courant, 1851, il sera vendu à midi, à l'Arcade de Banks.

243 Lots de terre ayant, à l'exception de très peu de lots, un arpent de face sur six de profondeur; ceux de la façade du Lac ont beaucoup plus de profondeur.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à un, deux et trois ans de crédit, par portions égales, en billets à mon ordre portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement, et huit pour cent d'intérêt en cas de non-paiement aux échéances.

Observations—Dans la paroisse de St Tammany, les taxes sur propriétés sont si minimes qu'il est inutile d'en faire mention. Il se trouve à l'Avenue Taylor un très beau wharf qui servira en commun à l'habitation Fontainebleau et aux acquéreurs des lots; mais dans l'intérêt des acquéreurs comme dans celui du propriétaire de l'habitation, pour éviter toute discussion avec les faiseurs de bois et charbon, et pour empêcher que ce beau wharf soit encombré, les propriétaires des lots ne pourront y porter par ce wharf, ni bois de corde, ni charbon; ils devront, comme à Mandeville, se servir de chalans.

Situation des lieux—A partir de la façade du lac, les premiers lots ont quelques arpents de profondeur qui sont un peu bas, mais il se trouve sur la façade de ces lots et devant l'habitation Fontainebleau, un immense banc de sable avec lequel on peut facilement remblayer les quelques arpents de profondeur qui sont un peu bas. La terre va ensuite rapidement vers la profondeur, dans les proportions suivantes, à la rue Johnson qui est la première rue de travers, l'élévation est d'environ 6 pieds, à la rue Grima, qui est la seconde, d'environ 9 pieds, à la rue Prieur, qui est la troisième, d'environ 11 pieds, à la rue Joinville, qui est la quatrième, d'environ 15 pieds, et les autres terres, [illegible] 15 pieds au-dessus du niveau du Lac. [illegible] cultivées, on peut par conséquent y faire de sucre de jardins et des vergers, presque tous les fruits d'Europe viennent parfaitement bien, surtout le raisin. Les communications avec cette partie des terres de l'autre bord du Lac deviennent tous les jours plus faciles et moins dispendieuses; les bateaux vont passer devant le wharf de Fontainebleau pour aller à Mandeville et à Louisiana [illegible] entre le Bayou La-Combe d'une part, et Mandeville de l'autre part qui est la métropole à Fontainebleau vers la profondeur.

On peut se procurer de la brique à cinq piastres le millier, et le bois de charpente et à très bon marché.

Des lithographies représentant parfaitement les terres qui sont offertes en vente, seront obtenues en s'adressant à MM J A Beard & H J Domingon, ou à mon Bureau No 167, rue Royale.

Les terres seront vendues d'après un grand plan déposé à l'Arcade Banks ou chez M. J. A. Beard.

Les actes de vente seront passés par Adolphe Boudousquié, notaire public, rue Royale, entre Bienville et Conti.

BERNARD MARIGNY,
E. Surgi, Député Arpenteur Général de la 15mars Louisiane

Vente par catalogue d'eaux-de-vie françaises, Vins, Thés, etc.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

JEUDI 20 courant, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, au No 24, Vieille Levée,
275 futailles eaux-de-vie françaises, Otard, Dupuy & Co, Castillon jeune, Martell '46, '47, Pedevent, Rousse, Fleuri, J. Proux, Jac & Co, United proprietors, etc.
160 caisses vin St-Julien, Médoc, Margaux, St-Estèphe, Lafitte, Haut Brion, etc.
216 barils vin blanc supérieur, Sauterne, Barsac et Graves.
415 paniers champagne, Duc de Grappe, Our Flag, Anchor Brand, Natchez, Ai mousseux, garantis en ordre.
[illegible] caisses cerises à l'eau de vie.
[illegible] caisses sardines en quarts, demies et grandes boîtes, différentes marques.
[illegible] paniers huile d'olive en grandes et demi bouteilles, Piagnol, Poncel, etc.
127 barils Porto F. Durand, Sweet Burgundy, Crown, Grossset, etc.
130 barils Madère Grosset,
150 quarts vin de Sherry, pale,
30 quarts genièvre de la Hollande Key et Bell brands
150 caisses liqueurs assorties, curaçoa, maraschino, etc.
[illegible] paniers anisette supérieure, Cherry Bounce, [illegible] une variété d'articles dont on fera mention dans les catalogues.
Les conditions sur les catalogues. 12 mars

EN magasin et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin rouge Montferrand [illegible] pour famille,
25 barils vin blanc Haut Sauterne;
300 paniers anisette fine, 200 curaçoa, marasquino,
200 do do absynthe, 75 eau verte,
300 do do superfine, 80 do Ratafia,
150 caisses curaçao, 75 paniers guignolet,
50 do liqueurs assorties fines,
75 do do do surfines,
150 do do do superfines,
40 do fruits à l'eau de vie,
150 do absinthe de diverses marques,
150 do vin de différentes qualités,
Cognac ordinaire et de marques supérieures, Genièvre, Madère, whiskey supérieur rum, [illegible] bière, &c &c. F ROUMIEU, 14jv rue St Louis, entre Chartres et Levée

ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes sur les polices émises pendant l'année finissant le 12 juillet 1850.

Prime sur les incendies	$ 83,791 34	
Do do risques de mer	106,473 21	
Do do fleuves	129,657 79	319,922 34
Moins les primes remboursées	8,751 85	
Do do sur les assurances non terminées	60,547 91	69,299 76
Primes gagnées pendant l'année		$250,722 58
Payé pendant la même période pour les pertes:		
Sur les incendies	$ 28,409 08	
Sur les risques de mer	70,319 67	
Do do fleuves	48,308 07	
	$147,036 82	
Montant des contre-assurances et dépenses, moins les intérêts et escomptes, &c	$9,982 32	157,019 14
Profits à partager		$93,703 44

La Compagnie rapporte en outre, qu'elle avait le 12 juillet, fin de l'année fiscale, l'actif suivant:

En bons et hypothèques sur des biens fonds libres, dans les paroisses d'Orléans et Jefferson valant le double des sommes prêtées dessus	$ 32,880 00
Billets à recevoir	260,129 31
Dûs sur primes et en recouvrement	7,793 40
En caisse	58,950 41
Actif	$359,802 98

Les directeurs ont déclaré ce jour un dividende *de trente trois et un tiers* pour cent sur les primes nettes de l'année dernière, payable en *scrip* à dater du second lundi d'août prochain.

La Compagnie informe également qu'elle a commencé à prendre des ASSURANCES SUR LA VIE et qu'elle continuera à assurer,

LA VIE, L'INCENDIE, ET LES RISQUES DE MER ET DES FLEUVES.

Elle offre à la communauté tous les avantages d'une institution appartenant à la Nouvelle-Orléans, les bénéfices sont investis dans son sein et les garanties sont représentées par un capital de TROIS CENT SOIXANTE MILLE PIASTRES.

THOMAS A. ADAMS, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
Charles J. Mansoni, Secrétaire.

Samuel Bell,	H. M. Wright,
Glendy Burke,	J. W. Zacharie,
Moses Greenwood,	Cornelius Fellowes,
J. A. Barelli,	C. T. Buddecke,
Wm P. Converse,	W. B. McCutchon,
David Hadden,	Louis DeSaulles,
John D. Bein,	C. A. Barrière,
J. W. Stanton,	O. L. Dabisteen,
Nathan Jarvis,	F. Puig y Puig,
George Jonas,	Z. Taylor,
P. Simms,	Wm Burgess,
J. F. C. Vies,	D. C. Randlett,
John M. Bell,	J. Riffard,
E. J. Walsh,	C. R. Wright,
G. S. Hawkins,	John O. Woodruff,
R. B. Sumner,	F. Y. Carlisle.

LE soussigné offre à vendre en magasin, provenant des dernières arrivages, savoir:
100 barriques vin vieux St-Julien Médoc pour familles;
50 do do Château Margaux;
10 do do Château Lafitte;
20 do do St Estèphe;
60 do do Montferrand;
50 do do St-Julien;
15 demi do Château Margaux;
30 barils vin blanc Haut Sauterne;
20 do do Haut Barsac;
10 quarts pipes cognac Castillon;
5 do do Dussault;
200 caisses vin vieux Château Margaux;
170 do do Lafitte;
200 do do Latour;
Et un assortiment complet de liqueurs et autres articles d'importation.
A. DURUCH, 77, rue St-Louis, 1 janv entre Royale et Bourbon.

INDIA RUBBER PATENT
B. ANTOGNINI.

No. 10, RUE CONTI, entre Chartres et Levée
POUR 25 PIASTRES.

BANDES de billard en gomme élastique, garanties pour 3 années et plus, pour la durée et la justesse de la bille, très supérieures au cuir [illegible] employé jusqu'à ce jour.

Dans le même établissement on trouve continuellement un assortiment de billards neufs et d'occasion, fourneaux portatifs pour cuisine, jeux de loto complets. Le tout aux plus justes prix.

Ventes Judiciaires.

Succession de Luis Bierra.

PAR BONNEVAL & BENIT. Bureau No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable John C. Larue, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 14 février 1851, et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'encan, le mardi 18 mars 1851, à midi, à la Bourse St-Louis, les esclaves ci-après décrits, savoir:
DAVY alias DAVIS, nègre âgé d'environ 34 ans;
MATHILDE, négresse âgée d'environ 37 ans;
LUCIANA, négresse (boiteuse) âgée de 17 ans;
PIGGY, griffonne âgée d'environ 16 ans;
EULALIE, griffonne âgée d'environ 12 ans.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les esclaves et intérêt à raison de 8 pour cent par an si les billets n'étaient pas payés à maturité jusqu'à paiement final, avec la clause de non-aliénation.

Les actes de vente pardevant John Lisbony, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15fev—26,17,18.

Famille d'esclaves de valeur.

PAR BONNEVAL & BENIT. Bureau rue Toulouse No 54.

EN vertu d'un ordre de l'honorable A M Buchanan, juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 10 février 1851, dans l'affaire du mineur Charles Théophile Chalon, il sera vendu à l'encan le mardi, 18 mars 1851, à midi, à la Bourse St-Louis, les esclaves ci-après décrits.
JANE, négresse âgée d'environ 29 ans, blanchisseuse, et ses cinq enfans.
HENRY, âgé d'environ 11 ans.
BILL, âgé d'environ 10 ans.
FLEMING, âgé d'environ 8 ans.
MARIE, âgée d'environ 7 ans.
JOSEPH, de 15 mois

Conditions—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les esclaves et intérêt à raison de huit pour cent par an du jour de leur échéance et ce comme clause pénale.

L'acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 fev

Succession de E. W. Wells—Pour un partage.

PAR J. A. BEARD

MERCREDI 26 mars, à midi, il sera vendu à l'Arcade Banks, à la Nlle Orléans, conformément à un ordre de l'hon. J. N. Lea, juge de la 2me Cour de District de la Nlle Orléans, date du 19 février 1851, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de E. W. Wells et autres.

1—Quatre lots de terre situés dans le faubourg Delord, 2e municipalité, dans l'îlet borné par les rues Pearl, Tchapitoulas, Louisa et Delord, désignés sous les Nos 1, 2, 3 et 4, d'après un plan dressé par Egloffestein, voyer, daté du 5 février 1849, et déposé dans le bureau de Th. Guyol, not. pub. Les dits lots mesurent chacun 21 pieds face à la rue Tchapitoulas par 85 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Conditions—L'acheteur assumera le paiement d'un billet de $294 37 payable le 20 mars 1852, balance, un quart comptant et le reste en billets à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, dans le cas où les billets ne seraient pas payés à échéance ils porteraient intérêt à 8 p. 0/0 par an.

2—Un îlet de terre, No [illegible], dans la 2me municipalité, contenant 14 lots, borné par les rues Melpomène, Thalie, Clara et Martin, numérotés de 1 à 14 inclus.

3—Un îlet de terre No 37, dans la 2me municipalité, numérotés 1 à 16, inclus, borné par les rues Thalie, Erato, Clara et Martin.

4—Onze lots de terre dans la 2me municipalité, dans l'îlet No 34 numérotés de 1 à 11 inclus, borné par les rues Felicité, Melpomène, Maunsel et Clara.

5—Trois lots de terre dans la seconde municipalité, dans l'îlet No 25, mesurant 1 à 3 inclus, et bornés par les rues Felicité, Terpsichore, Jacob et Bolivar. Le tout plus amplement décrit par un plan de C. Hedin, voyer.

Conditions de la vente—Pour les îlets 37 et 34,—les acheteurs assumeront le paiement d'un billet sur chaque lot, de la somme de 33 33 1/3 cents, daté du 20 juin 1849 avec 5 p. 0/0 d'intérêt par an et payables 20 janvier 1852, la balance à 6 mois de date en billets à satisfaction, portant hypothèque sur les propriétés.

Conditions pour les trois lots dans l'îlet 25—Les acheteurs assumeront le paiement d'un billet de $61 25 cents, sur chaque lot, daté du 22 mai 1849 avec 5 p. 0/0 par an intérêt de la date à l'échéance, payable le 2 mai 1851, la balance à 6 mois de crédit en billets portant hypothèque sur les propriétés en satisfaction.

Conditions pour le lot 33, savoir—Sur les lots 4, 5 et 6, l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $115 daté du 22 mai 1849 avec intérêt à 5 p. 0/0, à partir de la date à l'échéance, payable le 2 mai 1851, la balance à 6 mois avec hypothèque et en satisfaction.

Conditions pour les lots 7, 8, 9 et 10—Même conditions comme ci-dessus.

Dans tous les cas où les billets ne seront pas payés à échéance, ils porteront intérêt à 8 p. 0/0 par an jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25fev, 25 7 17 26

Meubles, outils de Charpentier, planches, portes, fenêtres, etc.

Succession de Louis Dupré.

PAR BONNEVAL & BENIT. Bureau rue Toulouse, No 54.

EN vertu d'un ordre de l'honorable John C. Larue, juge de la Première Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 3 mars 1851, il sera vendu à l'encan, le mercredi 19 mars 1851, à 4 heures de l'après midi, encoignure des rues Dumaine et St Claude, pour le compte de la dite succession,
Une quantité de meubles de maison,
Une quantité d'outils de charpentier,
Une quantité de planches de cypre,
Une quantité de portes et fenêtres, etc.
Conditions—Comptant 5 mars—10,1er t19

Succession de Owen R. Sullivan.

PAR J. L. TAYLOR & Co.

MERCREDI, 19 mars, à midi, il sera vendu devant la porte de leur magasin, encoignure Chartres et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Quatrième District de la Nouvelle Orléans, pour le compte de la succession Owen R. Sullivan, deux chevaux, deux drays et deux paires de Harnais.
Conditions—comptant. 7 ms—7,13,16 et 19

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

EN FAILLITE—Dans la Cour de District des Etats-Unis pour le District de l'Est de la Louisiane, E. A. Bradford, *assignee* de la faillite de La Ferrand Fils—No 711. En vertu d'un ordre de vente de l'hon. Cour de District des Etats-Unis, pour le district ci-dessus désigné et portant la date du 3 février 1851, je vendrai à l'encan jeudi, le 27 mars 1851, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, tous les droits, titres et intérêts abandonnés par le dit failli en faveur du dit *assignee* dans la propriété suivante:
AGNES, âgée de 40 ans.
Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant John Claiborne, not. pub., aux frais de l'acquéreur. WILLIAM S. SCOTT, Marshal des Etats-Unis.
Bureau du Marshal, District de l'Est de la Louisiane.* Nlle Orléans, 3 mars 1851. 4mars—17,27

VENTES A L'ENCAN.

Aux Capitalistes.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

IL sera vendu, à l'encan, samedi le 22 mars 1851, à midi, à l'Arcade de Banks, tout l'établissement bien connu sous le nom d'Hôtel de l'Arcade de Banks, magasin d'encan et restaurant, sur le derrière, et pouvant recevoir 125 pensionnaires. La propriété est située sur les lots de terre ci-après décrits, savoir:

Deux lots de terre face à la rue des Magasins et formant la buvette et Magasins d'encan de l'Arcade de Banks, mesurant 91 pieds 8 pouces de face, sur une profondeur de 59 pieds courant en arrière sur le Passage de l'Arcade où il a 91 pieds 13 1/4 pouces de face. Aussi 3 lots face au Passage, de l'Arcade y compris l'hôtel, le restaurant, les dortoirs, &c., &c., mesurant 79 pieds face sur le Passage de l'Arcade sur une profondeur de 81 pieds 10 pouces plus ou moins, ayant une allée conduisant aux cuisines et les bâtisses du fond. La propriété est en pleine prospérité et est louée $700 par an, jusqu'au 1er novembre 1852, payable par mois et d'avance. Les bâtisses sont assurées pour $35,000, et les loyers donnent $8,000 par an.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et la balance à 12 et 18 mois de crédit, avec billets portant hypothèque sur la propriété à raison de 5 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à maturité, et en cas de non-paiement à 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. La vente sera positive.

Actes de vente par devant Theo. Guyol, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Cette propriété peut être achetée à l'amiable avant le jour de la vente en s'adressant à J. A. Beard, encanteur, No 10, Arcade de Banks.

Aussi.—Un certain Magasin adjoignant l'Arcade, actuellement occupé par Mrs. Breed et autres. Ledit lot mesure 23 pieds 8 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 58 pieds 11 pouces, courant en arrière sur le Passage de l'Arcade où il a la même façade. Les améliorations consistent en un magasin à trois étages loué jusqu'au 1er novembre 1852 à raison de $1510 par an. 13 mars

25 piastres de récompense.

PARTI marron de l'habitation du soussigné, aux Opelousas, il y a environ 20 à 25 jours, le nègre créole nommé JEAN PIERRE, connu de plusieurs habitans de cette ville sous le nom de Tatout. Il est âgé de 45 ans à peu près, taille de 5 pieds 7 pouces, figure pleine, regard doux et en-dessous, teint noir, parlant français et un peu l'anglais; il a deux cicatrices sur le cou.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de la ville ou au domicile de Henry Chevarre, encoignure des rues Robertson et Ursulines ou sur l'habitation du soussigné. MARTIN DONAT. 27fev—

A LOUER—Possession pouvant en être donnée immédiatement:

Une belle maison à trois étages, avec logements pour domestiques, et une cour spacieuse, le tout en parfait état; la dite maison située rue de l'Esplanade, No 77, 1re municipalité. G M LUCAS,
Pour les conditions, s'adresser à 21fev 30, Bienville

VENTES DE CE JOUR.

Grande vente des propriétés Hagan et Lafayette.

244 lots dans la Première et Seconde Municipalités.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

LUNDI 17 mars 1851 et les jours suivans, à midi, il sera vendu, à l'Arcade de Banks

244 lots de terre situés dans la Première et Seconde Municipalités, appartenant aux successions Hagan et Lafayette, savoir:

1o—Un lot de terre, No 15 dans l'îlet 51, borné par les rues Bienville, Douane, Derbigny et Roman, Première Municipalité.

2o—Deux lots de terre, Nos 3 et 5, dans l'îlet No 50, borné par la Promenade Carondelet et les rues Roman, Prieur et St Louis, Première Municipalité.

3o—Trois lots de terre, Nos 16, 17 et 18, dans l'îlet 47, borné par les rues Bienville, Conti, Claiborne et Derbigny, Première Municipalité.

4o—Trois lots de terre, dans l'îlet 46, Nos 19, 20 et 21, bornés par les rues Claiborne, Derbigny, Conti et St-Louis, Première Municipalité.

5o—Cinq lots de terre, Nos 5, 17, 18, 19 et 20, dans l'îlet No 21, bornés par les rues Jackson, Palmyre, Derbigny et Roman, Première Municipalité.

6o—Un lot de terre No 12, dans l'îlet No 23, Seconde Municipalité, borné par les rues Commune, Roman, Palmyre et Derbigny.

7o—Un lot de terre No 10, dans l'îlet No 24, Seconde Municipalité, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Commune et Palmyre.

8o—Douze lots de terre Nos 1, 2, 3, 17, 18, 19, 20, 24, 25, 26, 27 et 30, dans l'îlet No 26, bornés par les rues Canal, Prieur, Roman et Jackson, Seconde Municipalité.

9o—Trente lots de terre Nos 1 à 30, inclus, dans l'îlet No 31, borné par les rues Canal, Jackson, Johnson et Prieur, Seconde Municipalité.

10—Quatorze lots de terre Nos 1 à 14, inclus dans l'îlet 32, bornés par les rues Canal, Jackson, Galvez et Johnson, Seconde Municipalité.

11o—Trente-deux lots de terre Nos 1 à 32, inclus, dans l'îlet 29, bornés par les rues Commune, Palmyre, Prieur et Johnson, Seconde Municipalité.

12o—Trente lots de terre, Nos 1 à 30, inclus dans l'îlet 30, borné par les rues Prieur, Johnson, Palmyre et Jackson, Seconde Municipalité.

13o—Trente lots de terre, Nos 1 à 30, inclus, dans l'îlet 34, bornés par les rues Commune, Palmyre, Galvez et Johnson, Seconde Municipalité.

15o—Vingt lots de terre, Nos 1 à 20, inclus dans l'îlet 31, borné par les rues Galvez, Jackson, Palmyre et Johnson, Seconde Municipalité.

16o—Dix-sept lots de terre, dans l'îlet Nos 35 et 36, formant l'encoignure des rues Commune et Galvez, Seconde Municipalité.

17o—Vingt sept lots de terre, Nos 1 à 27 inclus dans l'îlet 64, bornés par les rues Canal, Douane, Prieur et Johnson, Première Municipalité.

18o—Quinze lots de terre, Nos 1 à 15, inclus dans l'îlet [illegible], bornés par les rues Douane, Bienville, Prieur et Johnson.

19o—Quatre lots de terre, Nos 1 à 4, inclus dans l'îlet 66, bornés par les Bienville, Conti, Johnson et Prieur.

21o—Un lot de terre, No 73, borné par les rues Canal, Douane Johnson et Galvez.

22o—Trois lots de terre, dans l'îlet 45, bornés par les rues Derbigny, Claiborne, St-Louis et Carondelet, Nos 9, 10 et 11.

23o—Deux lots de terre, dans l'îlet 64, bornés par les rues Douane, Roman, Prieur et Bienville. Nos 15 et 16

Les propriétés sur la rue Commune font face au chemin de fer, les propriétés rue du Canal font face au nouveau chemin en planches qui doit se continuer jusqu'au Nouveau Canal. Les propriétés sur la rue Bienville, sont des terrains de choix. Les titres de ces propriétés sont indisputables.

Conditions—Un tiers comptant, balance à un et deux ans, en billets portant hypothèque sur les propriétés, [illegible] d'intérêt par an du jour de la vente à l'échéance et huit pour cent d'intérêt s'ils ne sont pas payés à échéance. Les acheteurs auront la faculté d'escompter leurs billets à dix pour cent par an.

Toutes les ventes devront être passées sous dix jours, dans le cas contraire, les propriétés seront revendues à la folle enchère des acquéreurs après deux jours d'avis dans deux journaux de la ville et sans autre forme de procès.

Actes de vente par devant MM. Chapelin, Gernon et Claiborne, notaires publics.

[illegible]

A DELAMARE & NADAU DU TREIL,
26 rue St-Louis 26.

Maison de Commission.

Auront constamment à vendre
EAU DE VIE de Cognac de toutes marques et qualités.
EAU DE VIE de la Rochelle de toutes marques et qualités.
BRANDY [illegible]
BRANDY [illegible] N. Y.
WHISKEY de toutes marques et qualités.
WHISKEY [illegible]
VINS ROUGES supérieurs et ordinaires de Bordeaux, en barriques et en caisse.
VINS ROUGES de Marseille en barriques et demi barriques.
VINS de Madère, de Porto, de Frontignan muscat.
VIN VIEUX DU RHIN de la maison Bressel & John.
VIN VIEUX DU RHIN de la maison Deinhard & Jordan.
VINS BLANCS de Bordeaux, en barriques, demi barriques et en caisses.
CHAMPAGNE de différentes marques et qualités.
LIQUEURS ASSORTIES, absynthe, kirsch, curaçao, maraschino, eau verte, guignolet, anisette Malorka, etc.
RUM de la Jamaïque, d'imitation et de la Louisiane, en boucaut, baril et en damejeannes
GENIEVRE de Hollande et de New-York.
FRUITS ASSORTIS à l'eau de vie.
HUILE D'OLIVE de Marseille et de Bordeaux, en panier et en caisse.
BOUTEILLES VIDES en paniers, sardines à l'huile, capres, cornichons, variantes, olives, etc.
A. DELAMARE & NADAU DU TREIL. 30 nov

Barrière, Lacapère & Co.

VIENNENT de recevoir par le navire Astracan, un grand assortiment de jaconats imprimés, mousseline do, brillantes imprimées.
Percales imprimées, qu'ils offrent à vendre à bon marché 3 fev

GOUTTES Grecques de FANCHER

Ι Σ Φ

REMÈDE certain contre la MIGRAINE, la fièvre en frisson, la jaunisse, la dyspepsie, la diarrhée chronique, le mal de mer et le choléra. Il n'y entre pas la plus légère parcelle de mercure, quinine ou morphine. Sans être un panacée universel ces pastilles guérissent positivement les maladies ci-dessus énumérées, remettent l'estomac en bon ordre et chassent ces douleurs vagues que l'on attribue souvent au rhumatisme. Elles servent aussi contre la gravelle et sont excellentes comme vermifuge.

Elles sont préparées par le Dr J. S. Fancher, No 140, rue Fulton, à New-York.—En vente, à la Nouvelle Orléans, No 127, rue du Canal, chez E D Beach, agents pour la Louisiane et les Etats d'Alabama, Mississipi, Arkansas, Texas, et Floride. 11fv—1an

BON MARCHÉ.

No 36, rue de Chartres.

NOUS venons de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord, la balance de notre stock d'hiver, consistant en habillements confectionnés, pour hommes et pour enfans, que nous offrons à vendre à nos prix de factures pour clore la saison—Nous appelons l'attention des étrangers et des personnes qui ont à voyager et nous les invitons à venir visiter nos marchandises.

AUSSI—Un bel assortiment de robes de chambre, et 100 douzaines de chemises françaises tout toile et dernier genre. LAGAY & LECANU. 14 fev 36, rue de Chartres, près Douane

DIVERS—150 sacs café Rio; 50 do Havane, 15 do Java; 25 tierces jambons au sucre nouveaux, des marques Stagg & Shays, Bowbridge Beatty & Co, Jas Martin, et Gardner Phipps & Co, en magasin et à vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 11m 24—22, rue Gravier

Tomates fraiches.

NOUS venons de recevoir 30 caisses de tomates fraîches, en boîtes de deux douzaines chaque caisse, que nous offrons à vendre. QUEYROUZE & LANGSDORFF, 21 fev—2s Nos 13 et 15 rue St-Louis

VINS EN CAISSES—2000 caisses vins rouge et blanc de diverses marques, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 21 fev 13 et 15 rue St Louis

VINS—200 barriques vin rouge, différens crus, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 21 fev 13 et 15 rue St Louis

SARDINES—14,000 boîtes, demies et quarts sardines à l'huile, diverses marques, en magasins et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 21fev 13 & 15, rue St-Louis

COGNAC—150 futailles eau de vie de Cognac "Léonard", Aug, Navarrene, Olivier Fine Champagne, Geo. Maurice, Fine Champagne, &c., en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 21fev 13 & 15, rue St-Louis

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES A LA POMPE,
AVEC DESINFECTION.
TRIMAILLE, Entrepreneur,
OFFICE PASSAGE DE LA BOURSE, No 9, entre St-Louis et Conti.

N. B.—Ne pas confondre son système avec celui d'un entrepreneur, qui prétend opérer par le moyen d'une pompe...., tandis qu'il ne sert tout simplement d'une charrette à nègre, et qu'il ne connaît de la désinfection que l'odeur qui est tout ce qu'il a emporté du service du sieur Trimaille.

Nouveau Système de Vidange
PAR LE MOYEN D'UNE POMPE
Et l'emploi d'une substance qui rend l'opération complètement inodore,
Par B. DURACHER & Co.
Bureaux No 135, encoignure St-Anne et Dauphine et No 2, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville, Nlle-Orléans. 15 juin—1an

VENTES DE CE JOUR

Meubles! Meubles

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

LUNDI 17 mars 1851, à onze heures du matin, il sera vendu à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse,

Un joli assortiment de meubles consistant en lits, armoires, side boards, tables à cartes, do à manger, do de centres, consoles, toilettes, glaces, bureaux, lits de repos, sophas, chaises, matelas lampes, &c. &c.
Conditions—Comptant. 17mars

Linge fait, chapeaux et chemises blanches.

PAR J. B. BLACHE & Co.

LUNDI 17 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan rue de Chartres, No 77,

Un assortiment de linge fait comme suit: habits, redingotes et paletots de mérinos, alpaca, et gambroon pantalons de mérinos, Monterey cord, coutil du Kentucky jean, chemises de ginga fil, gilets de satin et de soie, bretelles, cravates, mouchoirs soie, &c, &c.

—AUSSI—

100 douzaines de chemises à devants de toile blanche et brodée.
15 caisses de chapeaux Moleskin No 1.
Une facture de chapeaux et casquettes de paille. 15mars

VENTES A L'ENCAN.

Esclaves de choix.

Vente sans réserve.

PAR J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu à l'encan mardi, le du courant, à onze heures et demie, à l'Arcade de Banks, et sans réserve,

La négresse SALLY, âgée d'environ 40 ans, excellente blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, avec son enfant, âgé de 16 ans, excellent domestique et cocher. CHARLOTTE, jolie jeune négresse blanchisseuse, repasseuse et cuisinière. SAM, bon nègre de champ et conducteur de wagons. Cette vente est sans réserve, et de plus amples informations concernant les dits esclaves seront données le jour de la vente.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs 17 ms

Linge fait, Marchandises sèches, etc.

PAR F. H. PETITPAIN.

MARDI 18 mars, il sera vendu à dix heures, à son magasin d'encan, No [illegible], rue du Canal,

100 douzaines chemises brodées et devants en toile et un assortiment de linge fait, chemises de dessous, bretelles, etc.

Aussi:

100 lots marchandises sèches, telles que jaconats imprimés, coutils à pantalons, indiennes, cotonnades, mouchoirs batiste, foulards soie, mouchoirs madras, dentelles, gants, toile, organdis, mousseline, etc.
Conditions à la vente 17 ms

Vente à crédit de marchandises sèches.

PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI 19 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77,

125 colis et lots de marchandises de saison, comme suit:

Jaconats imprimés, mousselines blanches, unies et à carreaux, cotonnades, mérinos, gingas à matelas, lustrés, mouchoirs, toiles d'Irlande, guingbams, mouchoirs batiste fil, mouchoirs madras, mouchoirs blancs imprimés, bons coton blanc 6/4, percales blanches, indiennes, serviettes fil, cravates soie, ombrelles, etc. Conditions à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 17 mars

Esclaves créoles de valeur—Maison de résidence sur la rue d'Espagne.

Succession de Dame Célestine Bayhi, épouse divorcée de Jacques J. Poupart.

Vente sans réserve, pour opérer un partage.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI 22 mars 1851, à midi, il sera vendu dans la Rotonde de la Bourse St-Louis

Résidence sur la rue d'Espagne:

DEUX LOTS DE TERRE situés sur la rue d'Espagne, entre les rues Moreau et Casacalvo, mesurant chacun trente pieds de face à la rue d'Espagne sur cent vingt pieds de profondeur. Ensemble une maison de maître No 40, [illegible] appartements à feu, cabinet, galerie, &c., [illegible] contenant quatre pièces à feu, écuries et trois chambres, caves, citerne, puit, &c.

Esclaves:
MICHEL, nègre âgé d'environ 35 ans, manœuvre.
SAMSON, do do 26 [illegible]
ROCK, do do 35 [illegible]
MARCEL, do do 27 [illegible]
MARQUIS, do do 12 [illegible], bon domestique.
CONSTANCE, négresse âgée de 20 ans, blanchisseuse, cuisinière et bonne d'enfant.
ANNA, négresse âgée d'environ 15 ans, gardienne d'enfants.
LAVINIA alias Françoise, mulâtresse âgée d'environ 5 ans, cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse.
FRANCILLETTE, sa fille, âgée d'environ 10 ans;
JOSEPHINE, mulâtresse, do do 16 do domestique, gardienne d'enfant et faisant un peu de tout.
GEORGE, âgé de 13 ans, domestique de maison.

Termes et conditions.—Pour la maison, un tiers comptant, pour les esclaves la moitié comptant et le reste à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et garantis par hypothèque sur la maison et sur les esclaves. Les actes des vente pardevant J. Agaisse, not. public, aux frais des acquéreurs 14m

Vente de Verreries pour Droguistes.

PAR SYKES, HYDE & Co.

LUNDI 17 courant, à 10 heures A. M. il sera vendu au No 53, rue des Magasins,

150 colis verreries pour droguistes, assortiment complet de la manufacture de Boston et de Sandwich.

Conditions: $100, comptant; de $100 à 300, 90 jours, au-dessus de $300, 6 mois, par billets approuvés.

Les catalogues et les échantillons pourront être examinés le samedi 15 courant. 12m

Goelette américaine Wm C Preston.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

IL sera vendu à l'Arcade de Bangs, mercredi 19 courant, à midi,

La goelette américaine Wm C PRESTON.—Elle est chevillée en cuivre, du port de [illegible] tonneaux, avec ses agrès et apparaux, ainsi qu'elle est maintenant au vieux Bassin, 1re Municipalité. L'inventaire peut être vu à l'office de l'encanteur, No 20, Vieille Levée.
Conditions—Comptant. 12mars

Cigares—Cigares.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur

MARDI, 18 du courant, à dix heures et demie, il sera vendu à l'encan, au magasin No 24, Vieille-Levée,

785,000 cigares d'importation directe, consistant en Regalias, demi Regalias, Panatelas, Damas, Millares, etc.

Les échantillons seront prêts de bonne heure le jour de la vente.
Conditions à la vente. 11 ms

Navire Caton.

Succession S. Brown.

PAR MORPHY & NEVIUS.
D. E. MORPHY, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Troisième Cour de District Judiciaire, paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane sous date du 8 mars 1851, il sera vendu samedi, 12 avril, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez,

Le beau navire CATO, du port d'environ 665 tonneaux, avec ses voiles et apparaux et appartenant à la succession de S. Brown.

Conditions—Comptant.
10mars—17, 24,31, av7, 8, 9,10, 11, 12

FROMAGE de Gruyère et Neufchâtel—40 boîtes fromage de Gruyère, 100 douzaines do Neufchâtel, reçu par le navire Devonshire, du Havre, et à vendre par DUNTZE & IKEN, 4 ms encoignure Royale et Conti

COGNAC—5 quarts pipes vieux cognac J. Raou 1820, 10 do do do do 1800,
10 demi pipes cognac fine preuve,
25 quarts pipe do do Cocq père & Fils,
15 octaves vieux cognac 1798, 1810, à vendre par A. COUTIN & RANSON, 11mars 13, rue Bienville

BŒUF épicé—15 barils mess, 10 do prime et 22 do bœuf B. en magasin et à vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 11m 24—22, rue Gravier

BEURRE DE GOSHEN—24 trequins beurre Goshen de choix, en magasin et à vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 11m 24—22, rue Gravier

SUCRE—50 boucauts sucres bruts, qualités assorties, 60 barils sucre blanc écrasé, 30 barils et 20 boîtes sucre en pains, numéros assortis, en magasin et à vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 11m 24—22, rue Gravier

BOUCHONS—Première qualité en demi balles de 15 mille, pointus et réguliers, à vendre par J. Y. DE EGANA, 1 mars 47, rue Bienville.

CONSERVES de St-Louis—Un assortiment de pâtés de gibier de St-Louis, à vendre par DUNTZE & IKEN, 4 ms encoignure Royale et Conti

SOIERIES—SOIERIES.

NOUS avons en vente un lot de soieries telles que:
Riche broché; riche lévantine;
" chiné; " moiré antique;
" armure;
Glacé de toutes nuances;
Moirée do do;
Gros de Naples do de, &c. &c.
Qu'en raison de fin de saison, nous vendrons à grand rabais.
F. & B. REILLY & CO., 5mars encoignure Royale et Canal

Pour Chagres — DIRECTEMENT—Le magnifique navire à vapeur à double machine PHILADELPHIA, sous le commandement du capitaine William H. Brown, de la marine des Etats-Unis partira de ce port pour Chagres en droite ligne vendredi 28 courant [illegible] heures précises. Ce navire et le nouveau steamer CARRIBEAN, également à double machine et construit expressément pour ces trajets, formeront une ligne dont les départs auront lieu tous les quinze jours de ce port pour Chagres directement et se relieront aux steamers de la malle [illegible] California, Panama, Northerner, Tennessee, Columbia et Carolina, qui vont de Panama à San Francisco et à l'Oregon. De cette manière les passagers pourront obtenir des billets qui leur donneront la garantie de se rendre au lieu de leur destination avec promptitude et sécurité.

Une malle sera expédiée par chaque steamer portant des dates plus récentes qu'aucun autre steamer des Etats-Unis, laquelle malle joindra celles du gouvernement qui partent par les steamers du 1er et du 13 de chaque mois, de Panama pour la Californie et l'Oregon.

Prix des passages:
De la Nlle-Orléans à Chagres—à la chambre $ [illegible]
Do do à la 2me chambre [illegible]
Do do entrepont avec hamac et repas à part. 35
De Panama à San-Francisco, à la chambre [illegible]
Entrepont avec hamac et repas séparés [illegible]

Les passages et les ordres pour le fret doivent être directement pris chez les agents [illegible] aucune autre n'est autorisée à vendre des billets [illegible] prendre des engagements pour le fret.
ARMSTRONG, LAWRASON & Co, 15 mars 166, rue des Magasins

Pour Brazos Santiago—Le navire à vapeur de première classe FANNY, [illegible] McCerren, sera prêt à recevoir du fret [illegible] et partira de son wharf au bout de la rue [illegible] mercredi matin 19 courant, à 9 heures [illegible]. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au bureau des agents.
ARMSTRONG LAWRASON & Co, 15 mars 166 rue des Magasins

Deux voyages par semaine.

Pour la Balize, Passe du Sud-Ouest, Fort [illegible] Capitaine A. Lafosse, partira [illegible] heures du matin et sera de retour [illegible] lundi soir

Pour le Canal Rappelet — [illegible] partira tous [illegible]
MINISTER & ANDERSON [illegible] 4nov 54 [illegible]

A VENDRE—La [illegible] ment ou déchargement [illegible] goëlette est en bon ordre et bien [illegible] chaines, câbles, &c. Les conditions sont libérales. S'adresser à A. COUTIN & RANSON 17mars

Pour la Havane—[illegible] voilière MARY ELLEN, [illegible] partira positivement [illegible] Pour fret de cent barils et passage ayant [illegible] emménagements, s'adresser à [illegible] DELVAILLE & MOREN 15 ms 34, [illegible]

Pour Liverpool—[illegible] CLARA WHEELER [illegible] Cummings, ayant une partie [illegible] engagée [illegible] pour balance de fret ou passage ayant [illegible] accommodations, s'adresser au [illegible] teau No 3, 3me municipalité [illegible]
H. V. BAXTER 79 [illegible] ou J. O. JENKINS [illegible]

Pour Liverpool—[illegible] H. H. BOODY [illegible]
H. V. BAXTER [illegible] ou à GIFFENEY & LONERGAN [illegible] 14mars

POUR LIVERPOOL—[illegible] PIKE'S, capitaine Batgers, ayant [illegible] partie de son chargement engagé [illegible] partira sous peu. Pour fret de [illegible] ou 30 balles de coton, s'adresser à H V BAXTER, 79 [illegible]
Pour passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord.

Pour New-York—Le navire [illegible] bon régulier [illegible] presque tout son chargement [illegible] Pour reste de fret de 300 balles ou passage [illegible] superbes cabines, s'adresser à bord en face du poteau No 3 Seconde Municipalité [illegible]
J W STANTON & Co 8 ms Encoig. Magasins et Lafayette

Pour Anvers—Le navire [illegible] RELIANCE, capitaine [illegible] la plus grande partie de son chargement engagé [illegible] partira sous peu. Pour balance de fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
28 fev H V BAXTER, 79 rue [illegible]

POUR TABASCO — La goëlette mexicaine ANITA, capitaine Latour, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co 26 fev 22, rue St-Louis

Pour le Havre—Le navire [illegible] STATESMAN, capitaine [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement à bord ou engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, ayant de belles cabines, s'adresser à bord en face du poteau No 15, Seconde Municipalité [illegible] ou à H V BAXTER, 79 [illegible]
21 fev W HOFFENSANDT [illegible]

Pour le Havre—Le navire [illegible] BRILLIANT, capitaine [illegible] la plus grande partie de son chargement à bord ou engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, ayant de belles cabines, s'adresser à bord en face du poteau No 16, Seconde Municipalité [illegible]
21 fev H V BAXTER, 79 [illegible]

N. BRADNER SMITH,

Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absents, pour administrer des serments, prendre des témoignages, reconnaissances et preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE et TEXAS. 29avril—1an

Agence à la Nouvelle-Orléans de la Compagnie d'Assurance de Nashville, Maritime, Incendie, Assurances sur la vie et dépôt.

Capital $300,000 tout payé
Surplus $20,000 fonds de réserve.
Total $320,000 valeur réelle

Directeurs des lieux:
H R W Hill, Isaac W Moot
S O Nelson, R S Fretz,
A W Walker, Logan Hunton

Les assurances Maritimes, d'Incendies et sur la Vie sont faites aux taux les plus bas, et les pertes sont promptement réglées et payées au bureau de l'Agence, 33, rue Camp.

W. B. FAKTEE, Agent.
3jan—6m LOUIS LESASSIER, assistant agent

Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie.

(*Southern Mutual Life Insurance Company of Louisiana.*)

ASSURANCE SUR LA VIE EXCLUSIVEMENT
FOND DE RESERVE GARANTI $50,000.
Principal Capitalisé $500,000.
Bureau Général No 48 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

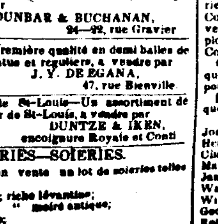

CETTE Compagnie est maintenant prête à faire des assurances sur les vies [illegible] et d'esclaves, à la [illegible] Cette Compagnie étant incorporée dans cet Etat, [illegible] nant exclusivement des assurances sur la vie, avec un fonds de réserve garanti, offre aux personnes qui désirent se faire assurer des avantages plus considérables que [illegible] Elle est également fondée sur le principe mutuel; chaque assuré devient actionnaire et participe aux profits, et n'est responsable de rien au-delà du montant des primes accumulées.

Les Compagnies d'assurances établies sur le principe mutuel prospèrent généralement, surtout celles qui assurent exclusivement sur la vie, parce qu'elles sont basées sur des calculs dont l'expérience a confirmé l'exactitude. Le succès de la Compagnie est surtout garanti par le fond de réserve de $50,000, qui ne pourra être diminué, ni employé, comme cela est le cas dans toutes les autres Compagnies.

Ce fond de $50,000 restera permanent jusqu'à ce que la Compagnie ait accumulé un capital égal pour le remplacer.

☞ Des permis de Californie sont accordés ainsi que des privilèges pour les voyageurs.

Directeurs:

Joshua Baldwin,	Sumpter Turner,
Henry G. Stetson,	Henry Renshaw,
Charles M. Waterman,	Edward C. Payne,
Mark Walton,	William C. Tompkins,
James Bonner,	George W. West,
Warrick Martin,	Thomas J. Dix,
William H. Garland,	John Calhoun,
George C. Lawrason,	John H. Bach,
Robt. M. McAlpin,	John Leeds,
Edw. Macpherson,	M. O. H. Norton,

JOSHUA BALDWIN, Président.
HARMAN DOANE, Secrétaire.
Richard Bein, Howard Smith, } Médecins Examinateurs. } Heures de 10 à 3 heures.
B. L. Gould, Avocat. 17 juillet